Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 43 (1958)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir) à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, novembre 1958 — 43e année — Paraît chaque mois

11

L'épargne dans les Caisses Raiffeisen suisses

A l'instar des banques avec leur réseau de succursales et d'agences dans les villes, les Caisses Raiffeisen jouent un rôle de plus en plus prépondérant dans les communes rurales, en tant que lieu de placement idéal. Elles s'efforcent au surplus à diffuser le sens de l'épargne, à abolir la politique du bas de laine, à remettre l'épargne populaire dans le circuit économique du village, à rendre la communauté financièrement autonome. Leur activité se précise avant tout dans le recrutement au sein de la jeune génération à qui elles cherchent à inculquer l'esprit d'économie par la propagation du carnet d'épargne. Une période souvent assez longue est en général nécessaire pour amener chaque famille du village à traiter avec la Caisse locale. Il est d'autre part étonnant de constater ce que la solidarité bien comprise est capable de réaliser même dans les villages les plus petits.

Voici le tableau des fonds confiés selon bilan au 31 décembre 1957 :

	Fr.
Caisse d'épargne	985 838 000
Obligations et comptes de dépôts	314 319 000
Comptes courants créanciers	147 032 000
Passifs transitoires	**13 213 000**
	1 460 402 000

Caisse d'épargne et obligations

De l'augmentation des dépôts qui s'avère supérieure de 85,9 millions, le 55 % environ provient de la Caisse d'épargne. Dans ce secteur, les avoirs des déposants approchent du milliard, répartis sur 515 794 carnets avec un dépôt moyen de Fr. 1911.— contre Fr. 1881.— en 1956. La pratique de la caisse d'épargne scolaire n'est malheureusement que rarement usitée. Les coffrets d'épargne ne se conçoivent rationnellement que là où le maître et les parents ne cessent d'en rappeler l'existence. Il est d'ailleurs encore préférable que l'élève porte ses économies directement à la Caisse. L'augmentation constante du capital l'incite alors à alimenter son carnet toujours plus régulièrement. La pratique adoptée par certains débiteurs consistant à opérer des versements réguliers sur un carnet d'épargne, en prévision des échéances, a donné d'excellents résultats. Du même coup, ils apprennent à économiser. Une fois la dette amortie, l'habitude reste et ils en sont les premiers bénéficiaires.

La Caisse d'épargne a évolué en 1957 de la manière suivante :

	En 1957
Avoirs au 1er janvier	938 273 000
Versements en 487 047 opérations . . .	233 572 000
Intérêts capitalisés bruts .	24 182 000
	1 196 027 000
Prélèvements en 222 540 opérations . . . (y compris 25 % impôt anticipé)	210 189 000
	985 838 000

Le 90 % des versements opérés en épargne représente effectivement des économies, tandis que le 10 %, c'est-à-dire tout de même 24,1 millions de francs, est constitué par les intérêts capitalisés. Le fait que les nouveaux apports sont supérieurs en 1957 de quelque 13 millions à ceux de 1956, alors que la statistique fait ressortir une augmentation des retraits opérés de 26 millions, s'explique par les nombreuses conversions en obligations. Pendant de nombreuses années et jusqu'en 1957, le taux de l'épargne était de 2½ % contre 3 % pour les placements obligataires. Ensuite de l'élévation générale des taux intervenue durant le dernier exercice, ces conditions ont été rehaussées à 3 % pour l'épargne, respectivement à 4 % pour les bons de caisse, ce qui n'a pas manqué d'inciter bon nombre de déposants à donner la préférence à ce dernier mode de placement plus rémunérateur. Cette constatation est d'ailleurs confirmée par les chiffres. En 1956, le volume des obligations émises s'est accru de 12,9 millions, alors que l'augmentation de ce secteur a passé à 27,5 millions au cours du dernier exercice.

Sur les 9305 comptes de dépôts représentant un volume de 40,3 millions, 4465 sont gérés par les Caisses tessinoises, au même titre que le sont ailleurs les carnets d'épargne. A côté d'un capital-obligations de 10,8 millions, les Caisses valaisannes gèrent également 12 millions sous forme de comptes de dépôts à des conditions analogues. Pour de tels dépôts à long terme, le placement obligataire s'avère toutefois plus rationnel et plus simple.

Bien que, dans nos villages, les dépôts d'épargne revêtent un caractère plutôt stable, l'émission d'obligations représente pour le bilan un élément indiscutable de stabilité, en contrepartie des hypothèques. Comparés aux 985,8 millions de dépôts d'épargne, les 273,9 millions d'obligations affichent une relation des plus satisfaisantes.

Comptes courants créanciers

Le trafic par compte courant auprès de la Caisse locale s'avère rationnel tant pour les administrations et les coopératives diverses que pour les artisans et particuliers. C'est un moyen particulièrement apprécié pour mener à bien certaines transactions telles que la paie du lait ou les virements ordonnés par l'Office des blés,

etc. Les avoirs en compte courant totalisent 147 millions, dont 43 millions environ sont représentés par les placements à terme des communes, exempts des droits de timbre et de l'impôt sur le coupon et qui bénéficient, dans la règle, d'un intérêt identique à celui appliqué aux placements obligataires. Comparativement à l'exercice précédent, les avoirs en compte courant sont restés pour ainsi dire stationnaires, ce qui confirme la pénurie de moyens d'exploitation ensuite du rendement bien souvent déficitaire des récoltes de l'an dernier. Les avoirs à vue bénéficient d'un intérêt variant entre 1 et 1 ½ %. Il a même passé à 2 % dans bien des endroits, alors que les disponibilités à la Banque nationale ou sur le compte de chèques, par exemple, ne sont créditées d'aucun intérêt.

Brumaire

Sous un ciel gris de vieil étain
La plaine ajuste sa cagoule
Couleur de brume et qui la moule
Comme un suaire de satin.

Plus de moineaux à l'œil mutin,
Le ruisselet sans éclat roule,
Et les pigeons rêvent en boule
Dans l'éveil frileux du matin.

Des boutons de roses avortent
Au bout de branches qui les portent,
Les insectes se sont terrés...

Et près des buis qui les courtisent,
Des chrysanthèmes agonisent
Dans leurs pétales éplorés.

Gérard Verne.

Le marché de l'argent et des capitaux

Notre chronique mensuelle s'établit à la lumière de deux déclarations de hautes personnalités du monde économique et financier du pays. A l'ouverture du Comptoir suisse de Lausanne, M. Thomas Holenstein, président de la Confédération, a déclaré : *Notre agriculture et notre industrie aussi bien que l'artisanat et le commerce témoignent d'une économie saine et vigoureuse. Nous en sommes satisfaits. Et pourtant, la situation n'est plus exactement ce qu'elle était il y a un an ou deux. L'extension économique avait atteint un degré sans précédent et la préoccupation majeure du chef du Département fédéral de l'économie publique était d'enrayer la hausse des prix et des salaires afin de juguler l'inflation larvée qu'elle provoquait. Depuis lors, cette expansion s'est atténuée ça et là. Certains secteurs ressentent de plus en plus les conséquences d'un mouvement de régression qui se développe sur le plan international. Ce phénomène ne justifie toutefois aucun pessimisme et autorise moins encore à parler de crise.* La situation s'améliore d'ailleurs à nouveau et, dans une large mesure, il ne s'agit que d'une normalisation salutaire de la conjoncture.

Faisant le point sur la situation du marché de l'argent et des capitaux, M. de Loës, président de l'Association suisse des banquiers, a dit textuellement dans son rapport à l'assemblée générale du 6 septembre dernier à Zermatt : *Je suis convaincu qu'à longue échéance l'approvisionnement de notre pays en capitaux permettra de satisfaire toutes les demandes de crédits justifiées, qu'elles proviennent des pouvoirs publics, de l'industrie ou, plus particulièrement, des centrales électriques.*

En effet, le revirement qui s'est produit sur le marché monétaire s'est traduit par une poussée en flèche de nos moyens liquides. La liquidité s'était tant resserrée l'an dernier que les banques ne pouvaient faire face que partiellement aux besoins de crédit et que les taux ne cessaient de hausser. Mais, contraste frappant avec la situation qui existait l'an dernier à pareille époque, les banques de commerce et de l'industrie ont pu faire face aux échéances de la fin du dernier semestre sans recours au crédit de la Banque nationale.

Cette forte liquidité provient du rapatriement de capitaux de l'étranger, de l'afflux de capitaux étrangers en Suisse où ils viennent chercher sécurité et meilleur rendement, des remboursements importants d'emprunts effectués par la Confédération. Elle est due encore, et surtout depuis quelque temps du moins, au moindre besoin de fonds résultant de l'affaiblissement de la conjoncture, aux investissements moins considérables, ainsi qu'à la réductions des stocks. Il faut en plus considérer le fait de l'amélioration intervenue dans notre balance commerciale ; au cours des neuf premiers mois de 1957, elle avait été déficitaire de 1513 millions alors que pour les neuf premiers mois de cette année, le déficit n'est plus que de 657 millions ; cela fait une différence de 856 millions, montant qui n'est pas sorti du pays.

Actuellement, la plupart des établissements bancaires accordent de nouveaux prêts et crédits sans autres restrictions que celles relatives à la qualité des débiteurs et aux garanties offertes. Malgré cela, la progression des prêts et crédits accordés par de nombreuses banques, notamment par les grandes banques et les banques cantonales, s'est fortement ralentie et, souvent, il y a eu recul.

La liquidité va-t-elle s'accroître encore ou bien atteindra-t-elle bientôt son maximum ? N'est-elle peut-être pas plus apparente que réelle ? Certains indices peuvent orienter notre opinion. Jusqu'ici, le montant des émissions publiques a été bien inférieur aux prévisions et aux annonces faites au début de l'année. Certaines émissions auraient été différées pour la simple raison que les emprunteurs ont espéré obtenir de meilleures conditions encore. D'autre part, l'écart discriminatoire entre les taux des anciens et des nouveaux prêts hypothécaires aurait poussé certains emprunteurs à différer la réalisation de leurs projets en comptant sur une baisse du taux des nouveaux prêts.

Si nous examinons l'évolution du bilan de la Banque nationale pendant le troisième trimestre de cette année, nous constatons que certains des facteurs de détente se sont considérablement atténués. L'augmentation des réserves monétaires officielles s'est sensiblement ralentie et tout spécialement pour les dépôts en compte de virement. Ces derniers n'ont effectivement augmenté que de 2747 à 2772 millions dans le troisième trimestre écoulé alors qu'ils s'étaient accrus de 604 millions dans le second et de 309 millions dans le premier. Alors que les réserves d'or et de devises avaient augmenté de 185 millions en juillet, elles n'ont plus avancé que de 75 millions en août et de 23 millions en septembre. Autre constatation : notre balance des paiements, qui avait été presque constamment active depuis mai 1957, s'est à peu près équilibrée en septembre écoulé. Le sérieux ralentissement de la progression des réserves et devises en août et septembre ne marque-t-elle pas le début d'un revirement de la tendance ? En tout cas, on pressent déjà le début d'un reflux. La hausse des taux à l'étranger, à New-York notamment, a probablement amorcé une nouvelle exportation de capitaux. C'est un jeu de bascule : il y a une année, les taux baissaient en Amérique et haussaient en Suisse, d'où afflux de capitaux vers notre pays à la recherche de conditions favorables. Actuellement, les taux sont en baisse chez nous alors qu'ils montent aux Etats-Unis, d'où reflux déjà bien amorcé des capitaux vers l'Amérique.

En ce qui concerne les engagements de notre banque d'émission, relevons encore que la circulation des billets tend de nouveau à s'accroître. Dans le trimestre écoulé, elle a passé de 5569 à 5573 millions, alors que dans la même période de l'année passée elle avait fléchi de 29 millions. Cela ne peut que freiner une nouvelle augmentation de la liquidité du marché de l'ar-

gent. Et l'on peut supposer encore que la réduction des stocks va tantôt faire place à leur renforcement et que, d'autre part, la baisse des taux d'intérêt va provoquer un ralentissement de la formation des capitaux d'épargne et une plus forte demande des prêts et crédits. Le plafond de la liquidité semble atteint. La tendance aurait même déjà changé. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle la Confédération vient de décider le remboursement d'un emprunt de 300 millions arrivant à échéance le 1er novembre, cela pour alimenter le marché de l'argent.

La conséquence normale de la forte liquidité des derniers mois a donc été la baisse rapide des taux de l'intérêt. Les emprunts publics ont tous connus des succès extraordinaires et leurs conditions d'émission se sont successivement modifiées en faveur de l'emprunteur. Aussi, le 4 1/2 % qui prévalait jusqu'au printemps dernier a dû céder la place au type de 4 1/4 %, puis de 4 % pour les emprunts des forces motrices et à celui de 4 % puis de 3 3/4 % qui est récemment tombé à 3 1/2 % même pour les emprunts des instituts bancaires, des cantons et des grandes villes. Les obligations ou bons de caisse des banques, qui étaient montés à 4 1/2 %, qui étaient encore à 4 1/4 % à fin 1957, puis à 4 % au début de 1958, ne sont plus offertes qu'à 3 1/4 %. Les banques prépondérantes n'offrent même plus le 3 1/4 % que pour une partie des conversions et à condition que l'autre partie soit laissée à 3 %. Les grandes banques commerciales ne dépassent plus le 3 %. Le rendement moyen des obligations de la Confédération est tombé de 3,49 % au début de l'année à 3,01 %. En revanche, le taux de l'épargne n'a pas varié. Il est ici de 3 %, là de 2 3/4 %. Sa moyenne actuelle s'établit à 2,85 %, sans modification depuis le début de l'an.

Dans le secteur hypothécaire, le taux moyen des anciens prêts a graduellement passé de 3,67 % à 3,84 % de janvier à septembre 1958. Pour les nouvelles hypothèques ayant trait à l'agriculture et aux logements à bon marché, le taux moyen a passé de 3,86 % au début de l'an à 4,00 % en mai. Pour les logements et bâtiments industriels, ce taux moyen a passé respectivement durant les mêmes périodes de 4,02 % à 4,13 % pour redescendre à 4,09 %. La tendance à la baisse pour les nouvelles affaires caractérise la volonté de normalisation du taux hypothécaire sans discrimination entre anciennes et nouvelles hypothèques. Nous répétons que cette discrimination devrait disparaître au plus tôt possible. Elle constitue une criante injustice envers le nouveau propriétaire qui se trouve puni pour devoir se rendre acquéreur actuellement d'un domaine.

Dans quelques cantons, le taux hypothécaire de premier rang a été porté à 4 % pour toutes les anciennes affaires. Il serait paradoxal que, là où l'on a conservé le 3 3/4 %, on décide maintenant de le hausser à 4 % alors que la situation sur le marché de l'argent se caractérise par une forte liquidité et par la baisse des taux. L'occasion a été ratée et il est trop tard de le faire. C'est d'ailleurs le vœu de la Direction de la Banque nationale de voir le taux hypothécaire se stabiliser à 3 3/4 %. Le chef du Département fédéral des finances, M. le conseiller fédéral Streuli, a fait sien ce vœu en s'adressant à l'assemblée des banquiers suisses, le 6 septembre à Zermatt. Il estime que ce taux doit être ramené progressivement à 3 3/4 %

* * *

Pour **les Caisses Raiffeisen,** la situation est claire. On ne procédera plus à aucun changement pour cette année en ce qui concerne les taux de base de l'épargne et des hypothèques. Pour les obligations, on ne dépassera plus le 3 1/2 % à 5 ans de terme ; nous conseillons même plutôt le 3 1/4 % au maximum. Nous en appelons ici au devoir d'information des responsables qui doivent se tenir au courant de l'évolution du marché de l'argent en s'instruisant par la chronique mensuelle de ce journal. Si c'était partout le cas, on ne trouverait plus des Caisses qui offrent encore béatement le 4 % pour les obligations sans se soucier de l'évolution intervenue.

Nous insistons également pour que, partout, le taux appliqué aux avances aux corporations de droit public, communes et paroisses, soit celui du premier rang hypothécaire, c'est-à-dire le 3 3/4 % (respectivement le 4 % là où ce taux est en vigueur). Il faut souhaiter qu'on n'en reviendra plus à la pratique du privilège d'autrefois alors que ces avances bénéficiaient d'un taux de 1/4 % parfois même de 1/2 % inférieur à celui exigé des propriétaires fonciers pour leurs emprunts de premier rang. Le propriétaire-débiteur est tout aussi digne d'attention que les communes qui jouissent du revenu des impôts pour payer leurs dettes.

Nous concluons en conviant les responsables des Caisses à prévoir dès maintenant l'adaptation à l'échelle des taux à appliquer l'an prochain en concordance avec la normalisation du taux hypothécaire à 3 3/4 %. 1957 fut une année de transition. Dans bien des endroits, l'équilibre a été rompu entre taux créanciers et taux débiteurs. Il faudra, à tout prix, rétablir cet équilibre en assurant une marge de gain de 1 % entre le taux de l'épargne et celui du premier rang hypothécaire. Seules les anciennes et fortes Caisses peuvent se contenter d'une marge de 3/4 %. En corrélation avec le 3 3/4 % des hypothèques, on devra inéluctablement revenir au 2 3/4 % en épargne.

La fixation d'une échelle des taux rationnelle doit assurer le rendement normal qui permet la constitution des réserves légales. Un bilan sain et une structure solide de la Caisse constituent les éléments primordiaux de la considération du public.

Fx.

Marsens a cordialement reçu les raiffeisenistes fribourgeois

Les délégués des Caisses Raiffeisen de la Fédération fribourgeoise romande, venus des districts les plus éloignés, ont eu la joie de découvrir, en une belle journée du samedi 2 octobre, un des coins les plus charmants du canton, Marsens dans la verte Gruyère tant chantée par les poètes et que les étrangers aiment à revoir avec une émotion sans cesse accrue : cette belle Gruyère aux vastes et fécondes campagnes, aux coteaux verdoyants et aux sommets étincelants, aux populations laborieuses fidèlement attachées à la terre qui les fait vivre.

Marsens, le typique village gruyérien avec son grand établissement cantonal, et qui réserve son plus chaud accueil à ses hôtes d'un jour, possède une des Caisses cadettes du canton, mais déjà solidement ancrée dans l'économie locale. Le rassemblement de la Fédération doit être pour cette jeune institution comme un rayon de soleil précurseur d'un avenir brillant. Encouragés par l'exemple des militants raiffeisenistes du canton, les paroissiens de Vuippens et de Marsens sauront serrer les coudes autour de leur propre établissement d'autofinancement et d'entraide rurale.

La vaste salle de l'Hôtel de la Croix-Blanche, bien décorée pour la circonstance, n'est que juste assez spacieuse pour abriter la nombreuse cohorte des délégués. On occupe même la galerie. Sans retard, à l'heure convenue de 09.15, *M. le révérend curé-doyen Henri Monnard,* de Marly, le distingué président de la Fédération, ouvre l'assemblée plénière par la prière habituelle pour implorer la bénédiction du Tout-Puissant sur les travaux de l'assemblée ainsi que par les souhaits de bienvenue aux invités et aux mandataires des Caisses

fédérées. Il salue tout particulièrement les représentants de l'Union suisse, M. le directeur Egger et son collaborateur, M. Froidevaux, puis M. le syndic Louis Morard, directeur des Etablissements cantonaux de Marsens et président du Comité de direction de la Caisse locale, M. le curé Plancherel entouré des autorités religieuses et civiles de la paroisse et des deux communes qui la composent. Il donne connaissance d'un message de sympathie de M. Oberson, préfet de la Gruyère, retenu par la journée des boursiers communaux, et d'un télégramme du président du tribunal, M. Denis Genoud, empêché en dernière minute par l'exercice de ses fonctions et qui fait des vœux pour le succès de la journée.

Le procès-verbal rédigé par le secrétaire, *M. l'abbé Joseph Terrapon,* chapelain à Chavannes-les-Forts, constitue un rappel des mieux imagés de l'assemblée du 10 octobre 1957 à Belfaux. Ce morceau de choix, traditionnellement attendu, vaut à son auteur les plus mérités applaudissements.

Poursuivant conformément à l'ordre du jour, le secrétaire procède à l'appel des Caisses. Deux cents délégués y répondent. Seules les Caisses de Fétigny, de Nuvilly et de Porsel ne sont pas représentées.

Apportant le message avec les félicitations et les vœux des organes centraux, *M. le directeur Egger* retrace la mission de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen dont l'évolution donne pleine satisfaction et autorise les plus légitimes espoirs. Il exprime sa reconnaissance à tous ceux qui apportent leur généreuse contribution à la réalisation des objectifs communs. Le plafond des possibilités de développement reste cependant toujours ouvert; il convient de les utiliser judicieusement dans l'esprit des pionniers.

Du rapport présidentiel de *M. le doyen Monnard,* il ressort que l'exercice 1957 a permis aux coopératives d'épargne et de crédit affiliées à la Fédération de s'affirmer une fois de plus par de réjouissants progrès.

		1957	*Augmentation*
Nombre de Caisses		56	
Effectif des sociétaires		4 558	53
Effectif des déposants		19 917	507
Dépôts d'épargne	Fr.	30 961 000.—	1 200 000.—
Obligations	»	7 595 000.—	334 000.—
Dépôts en compte courant	»	6 414 000.—	10 000.—
Prêts hypothécaires		25 996 000.—	1 770 000.—
Crédits d'exploitation	»	11 200 000.—	500 000.—
Somme globale des bilans	»	50 076 000.—	2 116 000.—
Mouvement d'affaires	»	76 892 000.—	8 354 000.—
Réserves	»	2 479 000.—	145 000.—

Pour le canton de Fribourg, donc y compris les 15 Caisses de la Fédération de la partie allemande, le mouvement Raiffeisen compte 71 coopératives avec 7370 sociétaires et 37 956 épargnants. Le bilan global se chiffre à 98 millions de francs avec 4,68 millions de réserves.

Par comparaison avec les résultats obtenus dans la partie allemande, le président procède à un tour d'horizon sur l'évolution du mouvement Raiffeisen en terre fribourgeoise, sur la place toujours plus prépondérante que les Caisses occupent dans l'économie rurale sous l'égide de la solidarité villageoise. Mais il reste encore pas mal de terre à défricher dans le canton: une cinquantaine de paroisses où doit être implantée la semence raiffeiseniste. Cette thèse éprise du sens réaliste s'étaye sur des chiffres éloquents qui constituent toute une leçon. Aussi l'orateur conclut-il par un appel à l'esprit de sacrifice des militants au service de la communauté conformément aux directives des pionniers fribourgeois, MM. les chanoines Victor Raemy et Victor Schwaller, ce dernier décédé le 30 août de cette année et auquel il rend un vibrant témoignage de reconnaissance.

Sous la houlette d'un habile président, l'assemblée liquide prestement les affaires administratives. Pour la 41e fois, *M. l'abbé Ernest Sapin,* chapelain à Avry-devant-Pont — dont on a rappelé la célébration de son Jubilé d'or sacerdotal à laquelle a pris part le représentant de la Fédération et de l'Union centrale — présente les comptes du ménage interne de la Fédération. Ces derniers sont en bonne posture et sont approuvés à l'unanimité sur proposition des sections vérificatrices de Riaz et de Marsens. Les Caisses de Cressier-sur-Morat et de Villarepos rapporteront sur les comptes de l'exercice 1958-59. La cotisation annuelle des sections sera perçue sur la même base que celle de l'année écoulée. Par acclamation, l'assemblée renouvelle le mandat quadriennal des cinq membres du comité fédératif, éloquente marque de confiance et de reconnaissance pour le dévouement apporté à l'accomplissement d'une belle tâche.

Il incombe au délégué de l'Union, *M. G. Froidevaux,* fondé de pouvoir, de faire un exposé des considérations générales de revision et des problèmes d'actualité. Commentant la situation des Caisses face aux prescriptions légales, spécialement face à celles touchant la liquidité et les fonds propres, il en dresse le bilan moral et de qualification. Ce lui est l'occasion de mettre l'accent sur le principe chrétien du désendettement par l'amortissement systématique. C'est la manière d'épargner du débiteur : sa situation s'allège ; il s'ouvre de nouvelles possibilités ; c'est un élément de paix et de sécurité pour sa famille. Après avoir fait un judicieux rappel de la responsabilité des dirigeants dans la gérance de l'épargne populaire et mis l'accent sur les devoirs des caissiers quant à l'information au sens du secret bancaire, le rapporteur se prononce par la négative sur la question de l'assurance-épargne que certaines banques en mal de liquidité tentent d'introduire et conclut par les directives utiles sur le marché de l'argent et sur l'échelle rationnelle des taux que doivent appliquer les Caisses Raiffeisen de manière à permettre le rendement suffisant assurant une constitution robuste, élément primordial de la considération du public.

Cet exposé, varié par la diversité des problèmes étudiés, ne devait pas manquer de soulever une vive discussion, mais toujours objective et constructive. Elle a du même coup fait ressortir le sérieux et la compétence des responsabilités à la tête de nos Caisses.

Cette fructueuse assemblée devait se clore par l'acte solennel — devenu traditionnel — de la proclamation des vétérans. Les chevronnés qui œuvrent avec une abnégation inlassable au service des Caisses depuis un quart de siècle ont bien mérité d'être mis publiquement à l'honneur. C'est ce que fait, aux applaudissements de la salle, le président qui traduit les sentiments de gratitude auxquels ont droit ces pionniers à chacun desquels il remet un élégant portefeuille dédicacé. Leur fidélité reste en exemple pour la jeune génération. En voici le palmarès :

MM. Martin Morard, Avry-devant-Pont.
Benjamin Zamofing, Ecuvillens.
Joseph Angeloz, Ecuvillens.
Boniface Tena, Grandvillard.
Séraphin Wicht, Léchelles.
Louis Berset, Léchelles.
Louis Schrago, Ponthaux.
Cyrille Buchs, Riaz.
Louis Pichonaz, Saint-Martin.
Pierre Maillard, Saint-Martin.
Casimir Jauquier, Surpierre.
Robert Duruz, Murist.
Irénée Demierre, Murist.

L'attention soutenue qui a marqué les péripéties de ce congrès cantonal a bien témoigné de son succès. Aussi, est-ce sous le signe d'une physionomie rayonnante de satisfaction que le président trouve les mots du cœur pour remercier orateurs et auditeurs. Il annonce que, pour résoudre le problème pratique posé par la toujours plus forte participation, une cinquantaine de délégués — motorisés et inscrits spontanément — prendront le repas en groupe à l'Hôtel de Ville à Riaz.

La grande salle de la Croix-Blanche se vide alors pour quelques instants, juste le temps de prendre un apéritif bien mérité pendant qu'on procède à la mise des couverts. A 12 h. 30, toutes les places sont réoccupées alors que d'accortes demoiselles bien dirigées s'affairent à servir un repas succulent qui fait honneur à la cuisine déjà renommée de l'hôtelier, M. Murith. Cette partie de la journée, non la moins attendue par l'atmosphère de cordialité et de confiance qui l'imprègne, se transforme bien vite en agape familière avec joûte oratoire au cours de laquelle toasts et chansons se succèdent sans interruption. Elle est conduite avec brio par un puissant major de table en la personne de *M. le curé Plancherel,* puissant autant par la prestance que par la voix et par la haute valeur de ses propos.

M. le curé Plancherel, lui-même président du Conseil de surveillance de la Caisse du lieu, assimile les raiffeisenistes militants à des défricheurs, à des hommes qui mettent l'action en pratique au profit de tous les travailleurs. Il fait des vœux pour le succès de leur œuvre toujours animée par la vie chrétienne.

M. le syndic Morard, qui annonce des gâteries offertes gracieusement par sa commune, apporte le salut de ses administrés tout honorés d'accueillir la phalange des raiffeisenistes du canton. Après une rétrospective historique captivante sur les origines de la commune de Marsens, qui a abrité le monastère des Prémontrés d'Humilimont, l'orateur met en évidence le travail de pionnier des moines dès le 12e siècle. Marsens est actuellement le siège du grand établissement cantonal de psychiatrie. Cela n'a pas empêché les communiers d'apprécier le principe chrétien de l'œuvre de solidarité rurale raiffeisenistе et de doter leur village d'une Caisse de crédit mutuel pour bénéficier des bienfaits de la coopération sur le plan de l'épargne et du crédit.

M. le directeur Egger dit encore son merci en traduisant les excellentes impressions de force et de cohésion que lui laissent ces fructueuses assises et qui augurent bien de l'avenir. Les chants du terroir sortent de toutes les bouches. Deux véritables ténors gruyériens font entendre la voix du pays. En finale, le major de table sait tirer les enseignements pratiques de l'action raiffeisenistе alors que le président dit le merci de tous à l'hôtelier et à son personnel. Et l'assistance, debout, entonne « Le vieux chalet » en ce coin du pays tout plein des souvenirs du chanoine Bovet.

Le soleil d'automne, qui a irradié la journée, se met à pâlir derrière un rideau de grisaille lorsque les congressistes se donnent les dernières poignées de main, emportant dans leur cœur un réel enrichissement moral et une volonté retrempée à poursuivre leur œuvre d'entraide au service des petits et des honnêtes travailleurs, au service de la communauté villageoise.

Fx

Idées directrices

... J'ai le sentiment que tout homme vivant a en lui d'immenses réserves de ressources inmployées qu'il est incapable d'exploiter à lui tout seul. Il lui faut trouver autour de lui ses correspondances, pour son plus grand avantage et celui de la société. Ce n'est pas avant tout une question de meilleure distribution des biens, c'est une question du meilleur emploi de l'instrument humain dans l'art et la liberté. La coopération, c'est la fraternité enseignée et apprise en la pratiquant. L'école de l'art de l'homme, comme il y a un art de la musique, de la peinture et de la danse. Ce n'est pas le plus facile ! Il n'y a pas d'homme ou de femme qui n'ait le devoir et le moyen de servir à quelque chose dans la liberté.

Paul Claudel,
de l'Académie française.

La lutte contre l'usure en Angleterre ? Ou l'endettement légalisé.

Dans notre dernier numéro, nous avons parlé de la répression de l'usure et présenté le concordat intercantonal liant les cantons romands à cette fin. Dans cet ordre d'idées, une « Lettre de Londres » au journal *La Liberté,* intitulée « Vie et mort à crédit » de Raymond Lacoste, montre le secteur bancaire d'Angleterre en proie à des mesures étonnantes sinon dangereuses pour maintenir sa prépondérance sur l'emprise des firmes de ventes à crédit.

En effet, dit l'auteur, une grande révolution financière, économique et sociale est en train de se produire en Angleterre. Le 25 août, la *Midland Bank,* l'une des cinq grandes banques, annonçait une mesure sensationnelle : elle va instituer pour ses clients, anciens et nouveaux, un système de prêts jusqu'à un maximum de 500 livres sans garanties ni hypothèques d'aucune sorte, à intérêt modéré de 5 %. Aussitôt les autres banques d'imiter cet exemple.

En prenant cette initiative hardie les grandes banques se mettent à concurrencer directement les grandes firmes spécialisées dans les ventes à crédit, qui ont riposté aussitôt en offrant des conditions encore plus avantageuses. La grande maison d'ameublement Times furnishing C° *annonce qu'elle n'imposera temporairement* aucun intérêt, *la maison* Hampton's *qu'elle ramène le sien de 5 à 3 1/2, l'*United Draperies Stores *qui a des centaines de succursales dans le pays en fait autant. Bien plus, elles annoncent que, tout comme les banques, en cas de mort du client, le remboursement de la dette pendante sera annulée. La pratique des ventes à tempérament était déjà courante en Angleterre pour les transactions sur les automobiles (neuves et d'occasion), l'achat de maisons ou l'ameublement. Mais, en dépit des apparences, et des conditions à première vue alléchantes, le système était assez onéreux et parfois même usuraire. Pour les appareils de télévision, les intérêts pouvaient atteindre jusqu'à 24 % ! Pour les autos jusqu'à 18 %. Seules les sociétés immobilières ne pratiquaient pas d'intérêts aussi fabuleux.*

Cette citation de l'auteur montre que la lutte est engagée entre les banques et les firmes de ventes à crédit. Mais bien drôle est la riposte des banques si l'on sait que, bien que se flattant d'offrir un prêt au taux modeste de 5 %, elles exigent en fait près du double puisque l'intérêt de 5 % est exigible sur la somme entière jusqu'à la dernière mensualité. Ainsi, si l'on emprunte 100 livres à 5 % remboursables en un an, à la douzième mensualité on doit encore payer 5 % sur cent livres alors qu'on a déjà remboursé plus de 90 livres ! Faut-il taxer ce procédé de bluff ou carrément d'usure ?

Les banques, à l'affût de nouveaux clients, se mettent donc à concurrencer directement les grandes firmes spécialisées de ventes à crédit. Elles n'ont pris cette initiative qu'après consultation avec la *Bank of England,* c'est-à-dire avec l'approbation du gouvernement. Et c'est précisément la peur de la récession avec son cortège de chômeurs et la crainte de voir fléchir encore la production qui poussent les autorités à encourager par les avances à crédit la consommation et les achats. Mais est-il sage de provoquer un déchaînement d'achats à crédit ? On assiste à une véritable révolution dans les mœurs. Les habitudes d'économie qui, hier encore, passaient pour méritoires, sont condamnées. Le public est invité à dépenser le plus possible. Le stigmate qui s'attachait à l'emprunt a disparu et les méthodes d'achats à crédit deviennent respectables.

La guerre est donc ouverte entre les banques et les grandes firmes de ventes à crédit qui veulent imiter le système américain (aux Etats-Unis, il y a 2300 mai-

sons de crédits avec 100 000 agents qui organisent les ventes à tempérament de toutes sortes d'articles mobiliers et immobiliers ; toutes les opérations de la vie courante peuvent se faire à crédit, même le paiement des voyages, des vacances, l'éducation des enfants, le cinéma...) L'Anglais va-t-il adopter ce nouveau mode de vie ? Il sera bientôt ridicule de payer comptant. Cela passera pour de l'excentricité. Il est vrai que des critiques s'élèvent contre le gouvernement qui encourage une pratique aussi dangereuse.

Et l'auteur de la « Lettre de Londres » de conclure : « Le gouvernement en tout cas devra contrôler soigneusement et freiner s'il le faut l'extravagance dépensière que l'on est en train de provoquer dans le public. »

Les coopératives de crédit à l'étranger

En France

Les Caisses de crédit mutuel agricole se subdivisent en deux groupes fondamentalement distincts, celles qui fonctionnent en collaboration étroite avec l'Etat, ensemble qui constitue le secteur « officiel » du crédit mutuel, et celles du secteur « libre » dues à la seule initiative privée.

Le crédit agricole « officiel » bénéficie des avantages de l'Etat par l'intermédiaire d'une centrale nationale. Cet ensemble comporte à la base 3644 *Caisses locales* rattachées à 96 *Caisses régionales* (généralement une par département) et au sommet un établissement public, la *Caisse Nationale de Crédit Agricole.*

A côté de ce mouvement étatique, nous nous intéressons davantage à celui du crédit mutuel « libre » parce qu'autonome comme l'est le mouvement Raiffeisen suisse, parce qu'il répond à nos aspirations fédéralistes, démocratiques et mutualistes pures : l'effort personnel et l'entraide entre coopérateurs libres de toute attache, parce que ces institutions fonctionnent par leurs seules et propres ressources de la coopération sans recours à l'Etat. Les principes qui les inspirent rejoignent ceux qui régissent les institutions similaires dans tous les pays de l'Europe libre et des pays libres du monde entier. Leurs réalisations ne résultent que de la seule initiative privée.

Les Caisses libres de crédit mutuel sont soumises au contrôle de l'Etat. Pour la plupart, elles sont constituées sous la forme de sociétés coopératives à responsabilité illimitée. Groupées en majorité dans le Nord et l'Ouest de la France, l'Alsace et la Lorraine, la Beauce, la Vallée du Rhône et celle de la Loire, les Caisses libres n'exercent leur activité que sur une partie du territoire métropolitain.

Suivant leur rattachement à des organismes nationaux de coordination, on peut les classer en deux groupes :

1. Le groupe des Caisses adhérentes à la *Fédération Centrale du Crédit Agricole Mutuel à Paris,* qui comprend :

16 Caisses à grand rayon d'action groupant ou non des Caisses locales du premier degré ;
927 Caisses primaires ;
635 Caisses adhérentes à la Fédération Agricole d'Alsace et de Lorraine, elle-même adhérente à la Fédération Centrale du Crédit Agricole Mutuel.

2. Le groupe des Caisses rattachées au Centre des Caisses de crédit mutuel libre, subdivisées elles-mêmes en deux fédérations, l'une pratiquant les prêts individuels et les prêts collectifs, l'autre se cantonnant à l'octroi des prêts individuels. L'ensemble de ce groupe comprend :

12 Caisses du second degré (dont 4 également rattachées à la Fédération Centrale) ;
1080 Caisses primaires (dont 490 sont rattachées également à la Fédération Centrale).

La Fédération agricole d'Alsace et de Lorraine, à elle seule, groupe 865 Caisses Raiffeisen. Elle dispose d'une Caisse centrale, la *Banque Fédérative Rurale,* dont le siège est à Strasbourg, avec des agences à Colmar, à Mulhouse et à Sarreguemines. Ces Caisses Raiffeisen financent 1100 coopératives agricoles diverses. Leur importance ne fait que grandir comme institut financier du village mettant à la disposition des ruraux toutes les facilités bancaires modernes. Dans le cadre d'une économie privée progressiste, elles gardent toujours en vue leur devise : « Aider et servir ».

Sentant le besoin de coordination à l'échelon national, les Caisses « libres » de crédit mutuel ont jugé nécessaire de disposer d'une banque pouvant jouer un rôle analogue à celui de la Banque nationale de Crédit Agricole à l'égard des Caisses « officielles » affiliées. Il s'agissait à la fois de profiter des bienfaits de la compensation financière, d'établir un point de contact avec le marché monétaire et financier de Paris et d'assurer une représentation permanente auprès de la Banque de France. C'est pour répondre à cet objectif que fut fondée la *Banque Française de l'Agriculture* sous l'égide de laquelle a été créé, sous le nom de Commission de Contrôle et de Révision, un service dont la compétence s'exerce sur toutes les Caisses « libres » affiliées.

Ces Caisses de crédit mutuel libre de France gèrent 78,16 milliards de francs et ont accordé des prêts et avances pour 41,37 milliards.

En Belgique

Une édition spéciale du Boerenbond Belge à l'occasion de l'exposition universelle et internationale de 1958 à Bruxelles a pris pour slogan : « Eclairer - aider - coordonner ». Ce mouvement s'est donné pour tâche de parfaire la formation de l'élite rurale de demain.

Pour conduire son exploitation d'après les exigences de l'époque actuelle, l'agriculteur doit posséder, à un haut degré, un jugement sain et des capacités professionnelles approfondies. L'utilisation rationnelle des trois facteurs de production : terre, capital et travail, est d'une importance primordiale.

Ayant compris que coopération signifie bien-être, le Boerenbond a introduit en Belgique le crédit agricole coopératif selon le système Raiffeisen qui répond, dans de nombreuses circonstances, aux divers besoins de crédit des ruraux. Depuis 1892, 820 Caisses rurales locales ont été mises en service pour recevoir les épargnes et octroyer les crédits. Les 145 000 épargnants ont permis au 22 000 emprunteurs d'obtenir pour 2800 millions de francs de crédit. Une Caisse centrale de crédit rural coordonne les efforts des Caisses affiliées et fait l'office de Caisse de compensation financière.

L'esprit coopératif du Boerenbond belge s'exprime de puissante façon dans l'application intégrale du système Raiffeisen au secteur du mutualisme de crédit.

En Finlande

Les coopératives de crédit sont régies, en Finlande, selon les principes de Raiffeisen, tout en tenant compte cependant des conditions particulières du moment et du pays.

Le mouvement coopératif de crédit finlandais accorde des prêts très substantiels à l'agriculture par l'intermédiaire d'une banque centrale, la *Osuuskassojen Keskus Oy (OKO).* Ces prêts surtout destinés à soutenir l'effort de colonisation intérieure sont généralement à long terme. Environ deux tiers des coopératives laitières, des magasins coopératifs et tous les abattoirs coopératifs sont financés par les sociétés de crédit.

C'est en 1930 que le nombre des coopératives de crédit a atteint son maximum. Depuis, ce nombre a diminué en raison des faibles moyens des petites sociétés qui ont eu tendance à fusionner entre elles. Mais les dépôts n'ont fait que croître. Ainsi, à fin 1956, on relevait 600 coopératives de crédit groupant 260 000 membres, le solde des dépôts s'élevant à 63,3 milliards de marks, celui des emprunts à 65,8 milliards.

La banque centrale *OKO*, de par son importance, se place au troisième rang des institutions bancaires de Finlande.

Aux Etats-Unis

Dans le mouvement coopératif général aux Etats-Unis, les coopératives de crédit occupent la première place, principalement en campagne. On compte plus de 16 000 coopératives de crédit englobant 7 500 000 membres. Le grand développement de ces coopératives a commencé après la désastreuse crise de 1930 aux Etats-Unis, au moment où environ la moitié des banques privées avaient fait faillite, tandis que les coopératives de crédit sont restées saines et sauves, ne s'occupant pas de spéculation. *Fx.*

La vente à tempérament examinée par les juristes suisses

Au cours de leur congrès de Lausanne, les juristes suisses réunis sous la présidence de M. Panchaud, juge fédéral, examinèrent tout particulièrement le problème de la vente à tempérament et la vente-épargne. Ces deux institutions juridiques, dont les conséquences sur le terrain économique, financier et social sont fort importantes, furent présentés par M. le juge cantonal R. Jeanprêtre, de Neuchâtel, et M. Hellmut Stofer, président du tribunal à Bâle, auteur de l'avant-projet de la loi fédérale.

Chacun estime qu'il faut, dans la mesure du possible, mettre un frein aux abus qui résultent de ces contrats conclus souvent de manière trop hâtive par des personnes qui n'en connaissent pas toutes les incidences. Il n'est pas rare de trouver des gens de condition modeste, prisonniers de leur précipitation, s'endetter dangereusement. Trop nombreux sont encore les acheteurs qui prennent des engagements qu'ils ne pourront finalement pas tenir. Dans la vente à tempérament, la marchandise est remise à l'acheteur avant que ce dernier ait versé totalement le prix. Il s'ensuit que l'acquéreur doit épargner souvent pendant plusieurs mois jusqu'au jour — encore s'il y arrive— où il en devienda propriétaire. Sur la question de savoir comment il convenait de remédier aux abus de la vente à tempérament, deux rapporteurs tergiversaient d'opinion. D'autre part, en ce qui concerne la sauvegarde des droits du vendeur, le rapporteur français préconisait l'institution de l'hypothèque mobilière qui est une mesure plus souple pour l'acquéreur alors que le rapporteur allemand préférait conserver le système actuel de la réserve de propriété.

L'autre méthode de vente qui a conduit à des abus manifestes est la vente-épargne. Ici, il s'agit pour la maison de commerce, d'obtenir des versements anticipés, échelonnés sur plusieurs mois et à valoir sur un meuble, un trousseau. Ce système de vente nous est venu des Etats-Unis. Il est très répandu dans notre pays où le client ignore par trop souvent que la signature qu'il appose au bas du contrat le livre complètement au vendeur. Comme le client ne peut exercer aucun contrôle sur ses versements, il pourrait arriver qu'en cas de faillite de la maison, cet argent ne puisse être récupéré. Enfin, rien n'empêche le vendeur, au moment de la vente définitive, d'offrir une machandise qu'on trouverait à meilleur compte. Sur cette question également les avis étaient partagés. Si le rapporteur français, plus sévère dans ses appréciations, ne voyait aucune objection à l'interdiction d'un système de vente dont le principe est très discutable, son collègue alémanique pensait qu'il suffirait de remédier aux abus en établissant des règles précises.

Exposé d'un caissier

Il y a toujours enrichissement à s'en référer au savoir des autres, à consulter des praticiens de sa propre profession. L'expérience des uns profite aux autres ; les idées des uns sont susceptibles d'en faire éclore d'autres en nous. C'est la raison pour laquelle nos lecteurs auront profit à lire quelques passages de l'exposé d'un caissier. L'impression qui s'en dégage est que ce gérant — comme d'ailleurs tous les gérants de nos Caisses Raiffeisen — prend sa tâche bien au sérieux, bien à cœur. De plus, il a des idées originales qui témoignent de son habileté et de son dynamisme dans l'accomplissement de sa fonction. *(Réd.)*

L'activité d'une Caisse de crédit mutuel trouve sa consécration, si je puis ainsi parler, dans l'assemblée générale annuelle. Il est bien regrettable que, pour une manifestation aussi importante de cette institution qui nous est chère, parce que bienfaisante, nous n'ayons pas la possibilité de lui réserver un moment de la journée moins limité par le temps, parce que ce serait sans aucun doute l'occasion d'y faire les commentaires et d'évoquer les considérations utiles et enrichissantes pour nous retremper dans le bain Raiffeisen. Ce serait sans doute l'occasion d'un contact plus étroit et d'un échange de discussions entre les Comités, les organes de la Caisse et les membres. Combien sont en effet bien renseignés sur le but du raiffeisenisme suisse et mondial et sur les modes de vie et d'activité que régissent des principes éprouvés. Comme plusieurs d'entre vous l'auront remarqué dans la presse et malgré les difficultés financières actuelles en raison du manque de liquidité, les Caisses Raiffeisen enregistrent un bond en avant considérable et jouissent d'une manière accentuée de la confiance de nos

Pensée

L'argent est le dernier des excréments du diable.
Papini.

Commandez à présent les plants forestiers

plants forestiers

Je livre des plants sains, bien venants, de bonne provenance, aux conditions avantageuses. ● Veuillez demander mon offre.

Fritz Stämpfli, Pépinières-forestières
SCHÜPFEN Tél. (031) 67 81 39

Omegol
PROTÈGE LE BOIS
Le produit à imprégner le bois, réputé depuis des dizaines d'années est en vente en 3 teintes dans les drogueries, quincailleries et auprès des associations agricoles.
Fabric.: BACHER S.A. Reinach-Bâle

études de constructions rurales
PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS
H. RAMAZZINA ARCHITECTE
13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Roues de Brouettes
avec pneu, pneu plein ou cercle en fer.
FRITZ BÖGLI
Langenthal 31
Tél. (063) 2 14 02

populations villageoises. Dans toutes les opérations bancaires, le public cherche d'abord à satisfaire sa confiance et ses besoins auprès des Caisses de crédit mutuel avant de s'adresser aux autres établissements. C'est que nos banques villageoises, contrôlées par l'Union suisse à Saint-Gall, offrent une sécurité et une garantie de tout premier choix. L'animation a été marquée en l'épargne par 285 opérations. Ce secteur nous offre fr. 182 048.20 de dépôts nouveaux contre fr. 91 383.50 de retrait, laisant une augmentation de plus de fr. 90 000.—. Ceci nous a permis de redresser notre situation de l'an passé. Alors que nous étions redevables à la Caisse centrale de fr. 35 000.— au début de l'exercice, c'est aujourd'hui, au 31 décembre, la Caisse centrale qui nous est redevable par notre avoir de près de fr. 57 000.— Ainsi l'état de notre liquidité s'est sensiblement amélioré, sans cependant nous laisser à l'abri de toute inquiétude.

Le bilan marque une augmentation aussi appréciable puisque, comme le note « Saint-Gall », nous avons dépassé le cap des 700 000.— fr..

En raison du manque considérable de capitaux, nos organes ont dû recourir à la prudence dans l'octroi de nouveaux crédits. La plus belle fille du monde ne peut donner ce qu'elle n'a pas, dit un proverbe. La Caisse ne peut non plus accorder plus de crédits, plus de nouveaux prêts qu'elle n'a d'argent disponible. C'est pourquoi le secteur des débiteurs n'enregistre pas un fort mouvement. Les prêts remboursés et amortissements se montent à 41 000 francs, tandis que les nouveaux prêts ou reprises de dettes atteignent 45 500 francs. Nous devons, de même, noter ce mouvement au ralenti dans les comptes courants.

Le compte d'exploitation n'a subi que peu de changement avec celui de l'année précédente, mais laisse un bénéfice appréciable de 2 805 fr. 30, lequel conformément aux prescriptions statutaires est versé intégralement aux réserves qui atteignent à peu de chose près 22 900 francs. Certains se demandent le pourquoi de ces réserves. Sont-elles nécessaires ? Les réserves constituent les fonds propres de la Caisse. Elles sont une garantie en cas de perte toujours possible, bien que nous n'ayons heureusement jamais eu à en enregistrer. Elles mettent à couvert la responsabilité des membres des Comités et celle de tous les sociétaires. En effet, en cas de perte de quelque importance, qui doit casquer ? — Les réserves, s'il y en a, d'abord, les membres des comités ensuite, et les sociétaires auxquels, en vertu de leur engagement il peut être réclamé des versements supplémentaires pour rétablir la situation. Sans réserves, Messieurs, qui voudrait encore faire partie d'un comité, et qui voudrait encore s'engager comme membre solidaire ? D'autre part, les réserves donnent à la Caisse une plus grande facilité d'action et offrent certes bien une garantie de toute première valeur. C'est pourquoi il faut se féliciter d'avoir pu, ces dernières années, y apporter un appoint remarquable, parce que les années grasses ne durent pas.

En raison de la modification des taux, il faut s'attendre à une diminution sensible du bénéfice l'an prochain. En effet, nous avons monté d'un demi % les taux à l'épargne et aux créanciers, alors que nous ne l'avons élevé que d'un quart % aux débiteurs. Ce qui nous fait une diminution d'un quart sur toute la ligne. Qu'il me soit toutefois permis de rappeler ici que les revendications paysannes étaient justifiées. Par ailleurs, il est aussi parfaitement normal que le déposant bénéficie d'un intérêt un peu plus substantiel. Il a fait assez longtemps les frais découlant de l'abondance des capitaux et, partant, des taux d'intérêts plus que modestes.

Indépendamment de la situation actuelle ou future, c'est le but des Caisses Raiffeisen de s'efforcer à toujours servir au mieux les intérêts des coopérateurs. Et nous devons nous en tenir là au péril de faire fausse route.

Aussi nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance à nos déposants pour la confiance qu'ils nous ont témoignée — notons encore une fois, plus de 172 000 de dépôts — comme aussi à nos débiteurs et sociétaires pour leur précieuse collaboration. Les organes dirigeants comme votre serviteur espèrent toujours mieux la mériter, et certes encore à l'avenir plus que jamais.

Epargner, c'est prévoir.
Le savoir est une richesse.
Mais savoir épargner,
C'est aller vers la sagesse.

Rappel des billets de banque

La Banque nationale suisse communique : De nouveaux billets de 1000, 500, 100 et 50 francs ont été mis en circulation le 14 juin 1957. Les anciens billets de la même valeur ont continué à circuler ; selon un communiqué publié à cette époque, ils devaient être rappelés plus tard. Maintenant que plus des quatre cinquièmes des anciens billets ont été remplacés par de nouveaux billets, il est possible de rappeler, sans troubler le service des paiements, les anciens billets encore en circulation. Il s'agit des coupures de la deuxième émission énumérées ci-dessous, qui ont été émises pour la première fois au cours des années 1911 et 1912 :

	Caractéristiques	
Valeur nom.	*Recto*	*Verso*
1000 francs	Tête de femme	Fonderie
500 francs	Tête de femme	Brodeuses
100 francs	Tête de femme	Faucheur
50 francs	Tête de femme	Bûcheron

Se fondant sur l'article 24 de la loi sur la Banque nationale et avec l'approbation du Conseil fédéral, le Conseil de banque a décidé de rappeler les billets en question le 1er octobre 1958. Conformément aux dispositions légales, les caisses publiques de la Confédération les accepteront à leur valeur nominale jusqu'au 31 mars 1959. De son côté, la Banque nationale est tenue de les échanger à leur valeur nominale pendant vingt ans encore, soit jusqu'au 30 septembre 1978. La contre-valeur des billets qui n'auront pas été présentés à l'échange pendant ce délai sera versée, en vertu de la loi, au Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles.

Le poignon

Il nous plaît de reproduire la poésie composée par la révérende sœur institutrice de Morlon (Fribourg) à l'occasion de la manifestation du cinquantenaire de la Caisse locale, le 13 avril écoulé et dont il a été fait un reportage dans le numéro de juin du *Messager*. Ces paroles ont été chantées sur l'air de la chanson de route scoute « Le cuisinier de la troupe » par un petit garçon et une fillette en costume gruyérien, les deux enfants de M. l'instituteur Pfulg, directeur du chœur d'hommes.

1

C'est fête dans notre village,
Le Crédit Mutuel
Fête son cinquantenaire.
C'est aux membres fondateurs
Que notre reconnaissance
S'adresse, tout spécialement
A M'sieu l'Chanoine Raemy,
Premier grand trésorier.

Refrain

Le poignon, j'connais-ça,
Le poignon, il en faut,
Je suis le grand banquier de la caisse.
D'la galette, qui en veut
Et du pèse en voilà ;
Sans argent, pas de caisse, pas de fête.
J'additionne, je soustrais,
Ia du roulement.
Je soustrais, j'additionne,
Ia du roulement.

2

Oui notre caisse est riche
Le caissier généreux ;
Réserves 75 000
Bilan plus du million
Morlon, tu vois tu es riche.
A vous les sociétaires :
Banquet, portemonnaie,
Dividend', et intérêt.

Refrain

Du poignon et du fric,
D'la galette et du pèse,
Il en faut pour bien vivre et servir.
Pas de rond, vagabond,
Pas de fric, pas d'ami,
Apportez, apportez ça rapporte.
2 % 3 % à la hausse à Morlon.
2 % 3 % à bientôt 4 %.

3

Toujours de bonnes affaires
Avec M'sieu Chavaillaz.
Caissier, 20 ans, ça file
Mais il fait du boulot.
Conseil de surveillance,
Conseil de direction,
En hommes prudents et sages
L'aident avec bienveillance.

Refrain

Les p'tits sous, le p'tit blanc,
Les gros sous, l'ptillant,
Pas de rond, pas de jambon, pas de crème.
Cuisinière et patron,
Demoiselles de Morlon,
Compliment, grand merci à vous tous.
Molignon et fendant, à votre santé ;
A la pros'périté de la Caisse de Morlon !

4

Jamais notre caisse est vide ;
Nous sommes des gens heureux.
Voyez le grand sourire
De notre buraliste.
Déjà bientôt six lustres
Qu'il est le secrétaire ;
Avec l'ami Joseph
Protocol's exemplaires.

Refrain

De l'argent, il y en a ;
Votre argent prêtez-le,
Vous qui êtes sociétaires de la Caisse.
De la poussière on a assez,
Du confort, on en veut.
Prêtez-en, prêtez-en pour la route,
Pour que nos dames se promènent
Sur le macadam.
Pour que nos dames se promènent
Sur le macadam.

5

Toujours quand on est riche
On a beaucoup d'amis.
Voyez, Messieurs, Mesdames,
Ces nombreux invités.
Toujours est de nos fêtes :
Notre sympathique préfet.
Aux délégués des Caisses
Cordiale bienvenue.

Refrain

D'la galette et du pèse
Du poignon et du fric
Sans esprit, mes amis, à rien n'servent,
De l'argent, de l'esprit,
De l'esprit, de l'argent,
Ça va bien, ça prospère, sociétaires.
A Morlon, chers amis, au revoir un jour !
A Morlon, chers amis, pour le centenaire !

COIN DE LA PRATIQUE

On rencontre assez souvent dans la pratique des cas où le créancier, à qui l'on a dénoncé au remboursement un titre hypothécaire, manifeste son mécontentement en exigeant du débiteur le taux maximum stipulé sur le titre pour la période comprise entre le jour de dénonciation et celui du remboursement. En a-t-il le droit ?

Non, à moins que cette clause soit formellement stipulée sur le titre. Le fait que le créancier s'est contenté pendant une certaine période du taux hypothécaire usuel, représente pour lui un engagement tacite, auquel il est lié, même en période de dénonciation, cette dernière étant légalement garantie. Chaque partie doit s'attendre que l'autre fasse valoir les droits que lui confère la loi. L'exercice de ce droit par le débiteur, comme du reste par le créancier, ne peut en aucun cas autoriser ce dernier à modifier l'engagement formel ou tacite respecté jusqu'alors. Le créancier devrait se réserver ce droit lors du dernier paiement d'intérêt, ou au plus tard, avant le délai de dénonciation, disposition au sujet de laquelle le débiteur devrait encore donner son approbation. Par conséquent, le créancier ne bénéficie que de la possibilité de dénonciation dans le délai légal le plus proche. En revanche, la revendication par le créancier d'un taux plus élevé est légalement sans effet, si la demande est formulée après dénonciation, ou au début de la période de dénonciation, sans même discerner si la revendication est motivée ou non par le fait que la dénonciation a eu lieu contre la volonté du créancier.

Les héritiers d'une caution décédée et tombant sous le coup de l'article 505 CO doivent-ils être tous avisés ?

D'après l'article 505 CO, la Caisse créancière est tenue d'aviser les cautions, lorsque le débiteur est en retard de 6 mois pour un paiement de capital ou pour l'intérêt d'un semestre ou pour un amortissement annuel. En cas de décès d'une caution, l'engagement du défunt est repris en premier lieu par ses héritiers, qui entrent dans la succession en qualité de communauté des héritiers. Par conséquent, lors du décès du testateur, chaque héritier est engagé au même titre que les autres membres de la communauté pour le cautionnement du défunt, et ceci, automatiquement. Tous les héritiers peuvent également émettre des prétentions sur les droits que leur confère la reprise de l'engagement, entre autres le droit d'information, selon l'article 505 CO. La Caisse Raiffeisen est par conséquent tenue d'aviser tous les héritiers d'une caution décédée, tombant sous le coup de l'article précité. Toutefois, si l'un des héritiers a le pouvoir de représenter la communauté, il suffira à la Caisse d'aviser ce représentant.

vous ne remonterez jamais votre Mido!

L'HOMME D'ACTION
NE REMONTE PLUS SA MONTRE!

Humidité... chocs... courants magnétiques... rien ne pourra troubler la marche de votre Mido Powerwind! Elle est 100% étanche, protégée contre les chocs, antimagnétique et munie du ressort incassable Permadure.

Demandez la riche collection Mido à votre horloger, le caissier de Donneloye (Vaud)

Mido Powerwind

LA MONTRE QUE VOUS NE REMONTEZ JAMAIS

Modèles non-automatiques dès Fr. 106.— - Envois à choix
Réparations
Horlogerie F. BILLAUD, Donneloye - Tél. (024) 5 21 19

La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

11

Salviamo Isone

Molto si è scritto sulla stampa ticinese a proposito del progetto per la costituzione di una piazza d'armi per l'artiglieria ad Isone, ed a questo coro di voci, nella stragrande maggioranza contrarie al progetto, vogliamo aggiungere modestamente anche la nostra, pur nella convinzione che voci ben più importanti sarebbero necessarie per sventare la minaccia che grava su questo simpatico villaggio di montagna. Noi siamo assolutamente contrari al progetto.

Due sono i motivi che ci hanno indotti alla stesura di queste poche righe : il primo d'ordine economico e sociale, vale a dire basato sulle conseguenze che l'istituzione di una piazza d'armi avrebbe per il Comune di Isone dal lato finanziario e l'influenza che ne deriverebbe sulla popolazione, il secondo d'ordine morale o, se vogliamo, sentimentale.

Motivo d'ordine economico e sociale. Isone è un villaggio situato in fondo ad una valle, a 750 m. d'altitudine. Le sue risorse economiche sono quindi ridotte, come per ogni altro villaggio di montagna. Due sono le fonti d'entrata attuali : l'agricoltura, nella quale vogliamo comprendere anche la selvicoltura e l'allevamento del bestiame, ed i giornalieri, coloro cioè che grazie ad un ben organizzato servizio postale partono il mattino da Isone per raggiungere i posti di lavoro a Lugano o Bellinzona e fanno ritorno la sera a domicilio.

Di queste due fonti d'entrata l'agricoltura non è certo la meno importante, in quanto i competenti organi cantonali hanno stimato il reddito lordo agricolo di Isone ad un minimo di Fr. 400 000.— annui. Isone gode infatti di una magnifica conca esposta al sole, ricca di pascoli e di terreno fertile. La proprietà privata è di circa 400 ettari, ai quali si aggiungono i 700 ettari del Patriziato. Il Patriziato possiede inoltre 6 alpi, che durante la bella stagione ospitano il richissimo patrimonio zootecnico di Isone. In questo piccolo villaggio vi sono infatti attualmente oltre 500 capi di bestiame bovino, 450 capre e 500 pecore. Lo sfruttamento delle risorse agricole è facilitato da un consorzio macchine agricole e da un consorzio allevamento bestiame bovino. In via di realizzazione (se non si farà la piazza d'armi !) vi è pure un consorzio allevamento ovini e la latteria sociale con centro di scremazione. Ma l'opera più importante è senza dubbio il raggruppamento terreni da poco terminato. Questa opera utilissima è costata oltre 1 milione e 200 mila franchi, sono state costruite strade agricole per 30 km. ed opere di edilizia rurale per ca. Fr. 250 000.—. Per cosa tutto ciò, per essere distrutto a colpi di cannone ? Sempre secondo i competenti organi cantonali il reddito agricolo in caso di istituzione della piazza d'armi scenderebbe a 50 000 franchi annui al massimo. In altre parole ad Isone non si parlerebbe più di agricoltura. Proprio ora che tutte le premesse necessarie per uno sviluppo razionale di questo importante ramo dell'economia sono presenti ! Infatti il raggruppamento permette una lavorazione più facile dei terreni, un impiego più razionale e redditizio delle macchine, un più facile accesso ai diversi terreni, di conseguenza la formazione di un maggior numero di aziende agricole auto-sufficienti. Anche il Patriziato trae dal raggruppamento grandi vantaggi : la vendita di legname d'opera resta facilitata, il trasporto della legna è più agevole, il ricavo quindi è maggiore, ed i fondi così costituiti possono essere impiegati per migliorie agli alpi, per il loro ammodernamento, e di conseguenza anche qui il reddito aumenta, e con il reddito il benessere della collettività. È una catena che si allunga sempre di più, in quanto con l'aumento del benessere aumenta anche il tenore di vita della popolazione, anche il villaggio migliora il suo aspetto, le abitazioni vengono rinnovate, diventano più accoglienti, il turismo e la villeggiatura estiva, che già ora fanno timidamente apparizione, aumenterebbero portando a loro volta nuovi redditi e nuovo benessere. Questi soltanto alcuni dei più importanti aspetti della situazione economica. Non dimentichiamo la recente istituzione della Cassa Rurale, che al suo terzo anno di vita già si avvicina ai Fr. 200 000.— di bilancio (90 libretti di risparmio), ed ha già concesso una ventina di prestiti, quasi tutti ad agricoltori per l'acquisto di macchine o bestiame, a condizioni vantaggiose e con garanzie poco costose. Aiuto anche questo non indifferente allo sviluppo ed alla prosperità del villaggio, e suscettibile di rendere ulteriori preziosi servizi alla popolazione.

Ma si vuol fare la piazza d'armi !

L'agricoltura sarebbe annientata, il paziente ed amoroso lavoro di generazioni, il recente raggruppamento, i magnifici pascoli, le culture fiorenti, tutto sarebbe distrutto dallo scoppio degli obici. La valle rintronerebbe giorno e notte di detonazioni, ed anche quei pochi rimasti nel villaggio finirebbero per allontanersene per trovare altrove pace e tranquillità.

I pochi biglietti da mille ricevuti per la vendita dei propri terreni, anche se a vederli così in una sola volta potrebbero sembrar molti, per quanti anni potrebbero bastare, una volta eliminata ogni altra fonte d'entrata ? O per chi volesse rifarsi un'azienda agricola altrove, per quanti metri di terreno potrebbero bastare, considerati i prezzi dei terreni del piano od in zone di costruzione ?

La nuova legge sulla compensazione intercomunale in materia d'imposta rappresenta un grande vantaggio per Isone, il cui moltiplicatore attuale salvo errore raggiunge il 180 %.

La riduzione di imposte che ne deriva permetterà l'assestamento delle finanze comunali e la soluzione degli urgenti problemi che sono allo studio : fognatura, scuole, strade interne, ecc.

Ma si vuol fare la piazza d'armi !

Con ciò la maggior parte dei proprietari privati verranno eliminati, si trasferiranno altrove, e quindi si perderanno quasi tutti i contribuenti. E senza compensazione alcuna, in quanto, come è noto, la Confederazione non paga un centesimo di imposte comunali ! Anche il Patriziato non avrebbe più ragione di esistere, e lo spopolamento, che ora si sta cercando con tutti i mezzi di frenare, continuerebbe implacabile, a ritmo anzi molto più veloce. Dai 789 abitanti del 1850 si è passati ai 727 del 1910, ai 682 del 1950 e 650 circa di oggi.

Si vuol proprio obbligare anche questi a trasferirsi altrove ? Si vuol trasformare un fiorente comune di montagna in un villaggio deserto, popolato solo dagli spiriti degli antenati, e dove l'unica vita è rappresentata da reclute confederate che di tanto in tanto vengono a sparare cannonate ?

Motivo d'ordine morale. Comprendiamo benissimo i motivi e le ragioni che inducono il Dipartimento militare federale a tentare con tutti i mezzi la realizzazione della piazza d'armi. Ma perchè proprio Isone deve farne le spese ? Ma perchè

occorre che sia proprio il Ticino che ancora una volta deve prestarsi ? Troppo note sono, perchè sia necessario ricordarle in questa sede, le precedenti trattative che il Dipartimento militare federale ha intrapreso un po' in tutta la Svizzera, parecchie delle quali accompagnate anche da dimostrazioni di dubbio gusto. Dappertutto il Dipartimento ha fatto macchina indietro, anche dove le ragioni addotte per il rifiuto non avevano la consistenza di quelle che valgono per il rifiuto di Isone, anche dove l'esistenza o meno di una piazza d'armi non era questione di vita o di morte per un villaggio di 650 abitanti. Citiamo soltanto il caso della pianura tra Rothenthurm e Altmatt, sulla linea tra Arth-Goldau ed Einsiedeln. Gli abitanti dei due comuni citati si sono strenuamente opposti, anche se la pianura è composta soltanto di terreni incolti, paludi e lischeti, dove non vi è un metro quadrato di pascolo o terreno coltivo. Ed il Dipartimento militare ha rinunciato. Perchè invece si intestardisce per Isone, dove *tutto* il terreno è utilizzato a scopo agricolo, dove la piazza d'armi condannerebbe a morte il villaggio ? Forse che il Ticino non ha messo a disposizione della Confederazione già gran parte del suo pur scarso terreno agricolo ? Da Airolo a Ambrì, a Lodrino, a Gnosca, a Bellinzona, a Losone, al Monte Ceneri, a Tesserete, a Gola di Lago, per non citare che i più importanti, a quanti ettari di terreno, di prezioso terreno agricolo, campi e pascoli, il Ticino ha già rinunciato ?

Riflettano quei pochi Isonesi che sono pronti a lasciarsi comperare per qualche biglietto da mille su questi due motivi che abbiamo cercato di esporre. E prima di prendere decisioni irrimediabili, cerchino di immaginare ciò che penserebbero di loro i loro padri, e ciò che più tardi potranno pensare di loro i loro figli.

G. M.

Attività di fondazione

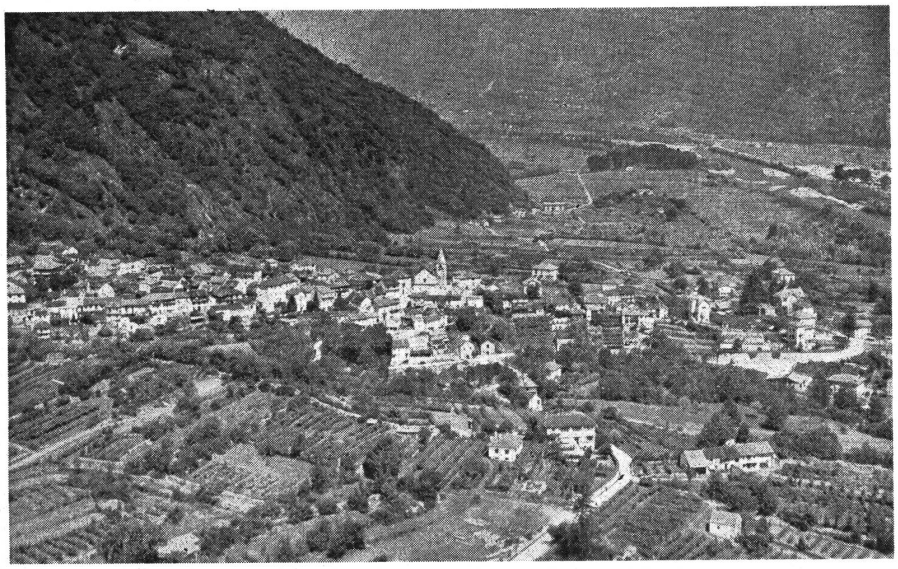

Gorduno

Gorduno. Stavolta è di nuovo di turno il Bellinzonese, con una seconda fondazione nel 1958, così che diventano 9 le casse del distretto. Anche la media diventa notevole : 9 casse su 19 comuni, una densità superata solo dal Mendrisiotto con 14 casse su 28 comuni.

A Gorduno si dovette andar 3 volte : ci vollero cioè tre sedute per giungere alla costituzione. Ma non tutti i mali vengono per nuocere ! La fondazione era stata preceduta, come d'abitudine, dalla conferenza orientativa del sottoscritto e tutto sembrava profilarsi per il meglio. Senonchè alla riunione del locale comitato promotore nacque un piccolo dissidio circa la nomina dei dirigenti, così che l'assemblea del giorno 8 settembre dovette essere interrotta, mancando l'accordo fra i rappresentanti dei diversi gruppi. Il rinvio di una decina di giorni fu proficuo. I promotori intensificarono la propaganda, così che alla continuazione dell'assemblea costitutiva i presenti erano il doppio e, grazie anche all'opera di conciliazione del comitato della Federazione, l'intesa fu completa.

È nata così un'altra bella cassa, alla quale il cassiere signor Marino Battaglioni darà il suo entusiasmo e le sue giovanili energie per il trionfo della causa cooperativa, al servizio della comunità gordunese, la quale, sull'esempio delle 57 altre casse del Ticino, vorrà approfittare sin dall'inizio dei servigi del raiffeisenismo.

Tanto più che Gorduno ha tutte le premesse per un sicuro sviluppo.

Quanto ad organizzazione non è secondo a nessuno. Ne sono una prova, per stare solo ad un esempio, la mappa e il registro fondiario definitivo. Le strade, in via di riassetto, ne accresceranno il prestigio. Altre opere sociali poi fanno di questo paese, alle porte di Bellinzona, con i molti vantaggi economici e culturali che può dare la capitale, un Comune d'avvenire.

I 299 abitanti del 1850 sono diventati 467 un secolo più tardi e non dubitiamo che il prossimo incremento, graze ai moderni mezzi di trasporto, sarà molto più rapido.

A comporre i comitati vennero all'unanimità chiamate persone che godono fiducia e che non mancheranno di apportare il loro prezioso contributo allo sviluppo della cassa.

Sono, per la Direzione : 1. Del Don Severino, Presidente ; 2. Minotti Angelo ; 3. Robbiani Giuseppe ; e per il Consiglio di Sorveglianza : 1. Borella Riccardo, Presidente ; 2. Gaia Amleto ; 3. Brusaferri Vittorino.

Alla neonata il saluto festoso e l'augurio più fervido da parte di tutto il raiffeisenismo ticinese.

Plinio Ceppi.

L'angolo del giurista

Domande e risposte

D. — Recentemente (non facevo ancora parte della locale Cassa Rurale) ho chiesto un prestito ipotecario presso una Banca cittadina. Mi è stato accordato e mi hanno mandato da un notaio di loro fiducia per far preparare una cartella ipotecaria di fr. 25 000.—.

Il cassiere della locale Cassa mi fa ora sapere che avrei potuto fare a meno di andare dal notaio evitando così un 200 fr. di spese. Mi si dice infatti che una cartella

del genere avrebbe potuto essere chiesta direttamente da me e che lui (il cassiere) presenta direttamente le istanze per conto di coloro che si rivolgono alla Cassa Rurale. È vero tutto questo ?

R. — La legislazione attuale permette ai debitori medesimi di insinuare delle istanze di emissione di cartelle ipotecarie direttamente all'Ufficio dei Registri. Si richiede però che la firma dell'istante sia legalizzata : tale legalizzazione può essere fatta o da un notaio o dal segretario comunale. L'informazione datale dal suo cassiere è quindi esatta. Attualmente però è allo studio la modifica della legge nel senso di dare maggiori competenze al notaio.

D. — Debbo vendere un appezzamento di terreno gravato, in unione ad altri beni di mia proprietà, da una vecchia ipoteca verso la Banca dello Stato. Come debbo fare dal momento che io devo dare il terreno all'acquirente libero da ipoteche ?

R. — Ella deve mandare alla Banca dello Stato una domanda di svincolo. A tal uopo chieda alla Agenzia più vicina un modulo di domanda. Una volta ottenuta la risposta, potrà passare alla vendita informando il notaio incaricato dell'atto di compra-vendita, dello stato di cose esistente.

D. — Un mio conoscente è da un mese separato dalla moglie. La stessa ha ora domandato in Pretura il divorzio. Non hanno bambini. Vorrei sapere se il divorzio sarà accordato dato che la moglie ha abbandonato la casa con l'unico motivo di filare con un altro.

R. — Se le cose stanno così come da Lei affermate, è indubbio che la domanda presentata dalla moglie (coniuge in colpa) non potrà essere accolta.

D. — Ho una casa di abitazione gravata da una ipoteca verso la locale Cassa Rurale dell'importo di fr. 10 000.—. Sono in trattative di vendita. Si intende lasciare l'ipoteca : questo per accordo reciproco. È possibile ? Come dobbiamo fare ?

R. — Occorre logicamente il consenso degli organi dirigenti della Sua Cassa. Questo perchè il prestito possa essere trapassato all'acquierente. Tale trapasso si fa con l'annotazione sul titolo ipotecario della dichiarazione di subingresso debitamente firmata dal nuovo proprietario del pegno. La Cassa provvederà poi alle debite notifiche all'Ufficio dei Registri.

D. — Avrei bisogno di un prestito di fr. 5000.—. Non ho sostanza e quindi dovrei ricorrere a qualche persona. Ma questo mi dà fastidio. Ho però uno polizza sulla vita di fr. 10.000.— che verrà a scadere tra 4 anni. Crede Lei ch'io possa ottenere il prestito dalla Cassa Rurale impegnando la polizza ?

R. — Certamente. L'operazione è fattibile a condizione che la polizza non sia già parzialmente impegnata e che la stessa abbia oggidì un valore di riscatto di 6-7000 franchi.

Avv. Emilio Induni.

Assemblea della Federazione delle Casse Rurali Grigionesi

Domenica 12 ottobre 1958 i rappresentanti delle Casse Raiffeisen dei Grigioni si sono riuniti a *Schiers*, dove da 27 anni ha sede una Cassa Rurale che è la seconda per importanza del Cantone. Malgrado le cattive comunicazioni ed il tempo piovigginoso ben 110 delegati di oltre 50 Casse hanno risposto all'invito. Delle 7 Casse del Grigione italiano soltanto Mesocco era rappresentata.

Il Presidente della Federazione, *Walkmeister*, diresse i lavori, ai quali erano presenti il Dir. Egger ed il revisore Krucker in rappresentanza dell'Unione, il Dr. Mangold, ispettore cantonale del registro fondiario, ed il sindaco di Schiers, on. Ludwig.

Dopo la lettura del verbale e del rapporto del cassiere, il Presidente espose il suo rapporto, citando in particolare lo sviluppo delle Casse grigionesi. Queste sono ora 85, con 5974 soci ed oltre 60 milioni di bilancio, 5 milioni in più dell'anno precedente. Le riserve superano ora i 2 milioni.

Il *Dir. Egger* riferì quindi sulla situazione del mercato del denaro e dei capitali, che ha registrato negli ultimi mesi un notevole aumento della liquidità, e diede le necessarie direttive per l'adattamento conseguente della politica dei tassi d'interesse delle Casse Rurali, ciò che diede luogo ad animata ed interessante discussione.

Il *Dr. Mangold* chiarì diversi particolari relativi ai prestiti ipotecari, citando interessanti casi particolari dedotti dalla sua attività di ispettore dei registri fondiari cantonali.

La bella assemblea si concluse con il saluto ai delegati da parte del presidente della Cassa locale e il benvenuto del sindaco di Schiers. Le relazioni presentate andranno sicuramente ad arricchire il bagaglio di cognizioni pratiche e teoriche indispensabili ad ogni buon dirgente per l'amministrazione della propria Cassa Rurale.

Ritiro di biglietti di banca della Banca nazionale svizzera

In virtù dell'articolo 24 della legge federale del 23 dicembre 1953 sulla Banca nazionale svizzera, e con il consenso del Consiglio federale del 19 settembre 1958, **sono ritirati, a contare dal 1° ottobre 1958,** i biglietti della seconda emissione, designati qui appresso :

Valore nominale	*recto*	*verso*
		Contrassegni
1000 franchi	testa di donna	fonderia
500 franchi	testa di donna	ricamatrici
100 franchi	testa di donna	falciatore
50 franchi	testa di donna	taglialegna

Tali biglietti, emessi la prima volta negli anni 1911 e 1912, saranno ancora accettati in pagamento al loro valore nominale dalle casse pubbliche della Confederazione durante sei mesi, ossia fino al **31 marzo 1959.** La Banca nazionale è nondimeno tenuta, per legge, a cambiarli al loro valore nominale durante venti anni, ossia fino al **30 settembre 1978.** Il controvalore dei biglietti non presentati per il cambio entro questo termine sarà assegnato al Fondo svizzero di soccorso per danni causati dalla natura e non assicurabili.

Berna e Zurigo, 30 settembre 1958.

Banca nazionale svizzera.

Régie des annonces: Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm.: 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires): 3 fr. 50. Abonnements facultatifs: 3 francs. Abonnements privés: 5 francs.